



CALL FOR PAPERS

Constitutional Challenges in the EMU: the New Instruments of European Economic Governance

Brussels

29 and 30 March 2018

(French version below)

Since the financial and economic crisis, fundamental changes have occurred in European constitutional law. The crisis has led the European Union and its Member States to adopt a set of legal responses in the area of economic governance. These responses can be divided into those aiming at strengthening budgetary discipline and multilateral surveillance, and those designed to provide stability support to euro area Member States. They have a deep impact on the constitutional architecture of the EMU from both an institutional and a substantive dimension. The question that arises is the following: do these reforms result in a constitutional mutation of the EMU?

Under an institutional perspective, the reforms enacted to fight the crisis might have altered the EU balance of powers in three different ways. First, they might have redefined the EU institutional balance. One can argue that the euro crisis measures have favoured intergovernmental institutions to the detriment of supranational institutions and the “Community method”. Two changes have been highlighted: the strengthening of the role of the European Council and its satellite bodies, especially the Eurogroup, and the use of international law to reform the EU economic governance. Second, the euro crisis measures might have altered the balance of powers between the EU and its Member States through the weakening of their budgetary sovereignty for example within the framework of the European Semester or the bail out programme. Third, the euro crisis measures might have undermined the equality between Member States. Some Member States have taken a leading role during the crisis and might have imposed their views on Member States under assistance in particular.

Under a substantive dimension, the EU crisis responses have led to substantive constitutional changes. The EU institutions have notably favoured an accommodating and extensive interpretation of the EMU provisions. For example, the interpretation of the no-bail-out clause in Article 125 TFEU has allowed the ECB to adopt unconventional measures or the Euro area Member States to provide financial assistance. Moreover, the EMU provisions have been

completed by a new set of rules. An example can be found in the *fiscal compact* and its famous “golden rule”. Finally, the European economic governance questions the protection of fundamental rights, in particular on social and economic rights.

The following is a non-exhaustive list of subjects of study:

- The role of the actors of the European economic governance, such as the Eurogroup;
- The EU crisis responses, such as the European Semester, the *fiscal compact*, ...;
- The protection of fundamental rights in the EMU;
- The values underlying the EMU, such as responsibility, solidarity, ...;
- The legitimacy of the EU crisis responses;
- The EU project in the days following the crisis;
- ...

The conference is co-organized by the **Université Libre de Bruxelles**, the **Université Saint-Louis - Bruxelles** and by the “**Amicale des Référendaires et des anciens Référendaires de la Cour de justice de l’Union européenne**”, i.e. the association of the Legal Secretaries and former Legal Secretaries of the Court of Justice of the European Union, with the support of the Belgian **Fund for Scientific Research**.

The opening lecture will be given by **Professor Federico Fabbrini** from the Dublin City University (DCU).



APPEL À CONTRIBUTION

Les défis constitutionnels au sein de l'UEM : les nouveaux instruments de la gouvernance économique européenne

Bruxelles

29 et 30 mars 2018

À la suite de la crise économique et financière, d'importants changements se sont produits en droit constitutionnel européen. L'Union européenne et ses États membres ont, en particulier, adopté un ensemble de mesures destiné à réformer la gouvernance économique européenne. Ces mesures peuvent être classées en deux grandes catégories : celles qui visent à renforcer la discipline budgétaire et la surveillance multilatérale des États membres et celles qui permettent la fourniture d'une assistance financière aux États membres de la zone euro en difficulté. Chacune d'entre elles a un profond impact sur l'architecture constitutionnelle de l'UEM, à la fois d'un point de vue institutionnel et d'un point de vue matériel. Dans quelle mesure ces mesures ont-elles enclenché une mutation constitutionnelle au sein de l'UEM ?

D'un point de vue institutionnel, les réformes adoptées en vue de combattre la crise auraient modifié l'équilibre des pouvoirs de trois manières différentes. Premièrement, elles auraient redéfini l'équilibre institutionnel au sein de l'Union européenne. Il est parfois soutenu que la réforme de la gouvernance économique européenne s'est traduite par un renforcement des institutions intergouvernementales au détriment des institutions supranationales et de la méthode communautaire. Ce renforcement apparaîtrait dans le rôle accru du Conseil européen et de ses organes satellites, tels que l'Eurogroupe, et dans l'utilisation du droit international pour adopter certains instruments. Deuxièmement, la réforme de la gouvernance économique aurait altéré l'équilibre des pouvoirs entre l'Union européenne et ses États membres, principalement à travers l'affaiblissement de la souveraineté budgétaire des États membres dans le cadre, par exemple, du semestre européen ou des programmes d'austérité budgétaire. Troisièmement, la réforme de la gouvernance aurait altéré l'équilibre des pouvoirs entre États membres. Certains d'entre eux auraient été en mesure durant la crise d'imposer leur point de vue à d'autres États membres, en particuliers ceux en difficulté financière.

D'un point de vue matériel, la réforme de la gouvernance économique aurait entraîné une modification du droit substantiel applicable au sein de l'UEM. Ainsi, les institutions européennes ont retenu une interprétation extensive et conciliante de différentes dispositions relatives à la politique économique et monétaire. Par exemple, la clause de non-renflouement

contenue dans l'article 125 TFUE a été interprétée de manière à permettre à la BCE d'adopter des mesures non conventionnelles et aux États membres de la zone euro de fournir une assistance financière à l'un des leurs. En outre, de nouvelles règles se sont ajoutées au cadre existant. Tel est le cas notamment du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'UEM, ou TSCG, et sa fameuse « règle d'or ». Enfin, la gouvernance économique européenne pose plus que jamais la question de la protection des droits fondamentaux, au premier rang desquels les droits économiques et sociaux.

Les thèmes suivants constituent une liste non exhaustive de sujets pouvant être abordés :

- le rôle des acteurs de la crise économique européenne, tels que l'Eurogroupe ;
- les instruments de résolution de crise, tels que le semestre européen, le TSCG, ... ;
- la protection des droits fondamentaux au sein de l'UEM ;
- les valeurs au sein de l'UEM, comme la responsabilité et la solidarité ;
- la légitimité des mesures de résolution de crise ;
- l'avenir du projet européen à la suite de la crise économique et financière ;
-

La conférence est co-organisée par l'**Université Libre de Bruxelles**, l'**Université Saint-Louis - Bruxelles** et l'**Amicale des Référendaires et des anciens Référendaires de la Cour de justice de l'Union européenne**, avec le soutien du **FNRS** (Fonds national de la recherche scientifique).

La conférence d'ouverture sera donnée par le **Professeur Federico Fabbrini** de la *Dublin City University* (DCU).